

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1307 20 mai 2015

SOMMAIRE

Barbican S.A	Kwaki S.à r.l
Bell Equipment International S.A 62732	La Chanterelle Lux S.à r.l6269
Berala62736	Laeta Participation S.A6269
Bianca 97 S.A62714	LGIG 2 Objekt Isarkies 1 S.à r.l6269
BLACKROCK (Luxembourg) S.A 62733	Lincoln Agencies S.à r.l 6269
By Kadrance Investment Advisor (Lux) S.à	LKF S.A 6269
r.l	London Bridge Investment Holdings S.à r.l.
Colt Group S.A	6269
Cresco Capital Urban Yurt 2 S.C.A 62711	Luxembourg Investment Company 47
CVIC III Lux Master S.à r.l62698	S.à.r.l 6269
Dédé s.à r.l	Makira Properties S.A6269
EAS Solutions S.à r.l62701	Micheline Invest S.A SPF6269
Entertainment Capital Holdings II S.à.r.l.	Mike S.A 6269
62702	Nexus S.A
FOF Lux Master S.à r.l	NFD - Niche Fragrance Distribution S.à r.l.
GEORGES BOISSENET, Société à respon-	6269
sabilité limitée62693	Private Equity Selection International (PE-
GoldenTree Vivarte Governance GP 62693	SI) 1 S.A6269
Granasia S.A	Sakara Holding S.A6269
Groupe FNP S.A62694	Shay Properties Bury S.à r.l 6269
HBC S.C.A., SICAV-SIF	Shay Property Investments S.à r.l 6269
HellermannTyton Alpha S.à r.l 62694	Space & Time
Henfin S.A62731	Steris FinCo S.à r.l
Henniges Automotive Sealing Systems	Sylvestree S.A 6269
	Tyco Electronics Group S.A6269
Hesperus S.A 62693	Yszer Group S.A6269
Hussar Holding S.A	



Makira Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 184.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015049993/9.

(150057213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Sakara Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 70.920.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015050147/10.

(150057599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Shay Properties Bury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 3.660.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.723.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er avril 2015.

Référence de publication: 2015050153/10.

(150057621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2015.

Mike S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.127.

Extrait de la résolution de la réunion du conseil d'administration du 30/01/15

Le conseil d'administration a accepté la démission de Monsieur Dominique STIEGLER, gérant de sociétés, demeurant à B-4210 Burdinne, 1, rue de la Petite Rée en date du 31 mars 2015 de sa fonction d'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015050006/12.

(150057210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Nexus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 51.836.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 17 mars 2015

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour mandat

Carine Agostini

Référence de publication: 2015050029/13.

(150057681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.



Micheline Invest S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 53.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015050004/9.

(150057583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2015.

Shay Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 63.704.600,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.773.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er avril 2015.

Référence de publication: 2015050154/10.

(150057649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2015.

Yszer Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 158.910.

Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique le 30 mars 2015:

1) L'Administrateur unique décide de transférer le siège social de la Société au 113, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet au 1 er avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YSZER GROUP S.A.

Référence de publication: 2015050215/12.

(150057491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Tyco Electronics Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.549.

Avec effet au 31 mars 2015, Sarah Kouider Huot de Saint Albin ayant comme adresse le 17, boulevard Grand Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg est nommée administrateur de la Société pour un mandat à durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 25 septembre 2015.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Harold G. Barksdale,
- Juerg Frischknecht,
- Jürg Giraudi,
- Thomas Ernst,
- Fabienne Roger-Eck,
- Mario Calastri.
- Sarah Kouider Huot de Saint Albin et
- Magnus Svensson.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Tyco Electronics Group S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015050192/23.

(150057369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.



NFD - Niche Fragrance Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 181.160.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015050030/9.

(150057733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Space & Time, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3597 Dudelange, 24, rue Antoine Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 172.650.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015050137/10.

Signature.

(150057286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Sylvestree S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.782.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société qui sera désormais au 44, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 20 mars 2015.

Pour le Conseil d'Administration

Noël DIDIER / Airy de MURGA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015050141/14.

(150057630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

HBC S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 167.040.

EXTRAIT

Suite à la résiliation du contrat de domiciliation avec Banque Privée Edmond de Rothschild Europe S.A. en date du 2 mars 2015, le conseil de gérance de HBC Fund Management S.à r.l. agissant en qualité d'Associé Gérant Commandité du Fonds tenu le 13 mars 2015 a décidé de transférer le siège social du Fonds avec effet au 2 mars 2015:

Du 20, Boulevard Emmanuel Servais

L-2535 Luxembourg

Au 11/13, Boulevard de la Foire

L-1528 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HBC S.C.A., SICAV-SIF

Société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé Société en commandite par actions RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015050508/21.

(150058622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.



GEORGES BOISSENET, Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 88, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 37.470.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015050486/9.

(150057939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

GoldenTree Vivarte Governance GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 191.099.

L'adresse professionnelle de Monsieur Aidan Foley et de Monsieur Tamas Horvath, gérants B de la Société, se situe désormais au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015050474/11.

(150058167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Henniges Automotive Sealing Systems Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.377.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Mars 2015.

Henniges Automotive Sealing Systems Holdings S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Référence de publication: 2015050496/14.

(150058511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Hesperus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 157.758.

L'an deux mille quinze, le 02 avril,

Monsieur Jason Edwards George REA déclare avoir démissionné de sa fonction d'administrateur de la société avec date effective le 28 février 2015.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Roy HARDING;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 02 avril 2015.

Pour la société

COFICOM Trust S.àr.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2015050497/20.

(150058349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.



Groupe FNP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 32.357.

La Société déclare que Madame Marie-Josée HANSEN-POECKES n'est plus administrateur de la Société pour cause de décès.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015050482/10.

(150058592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Granasia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 64.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015050489/13.

(150058357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

HellermannTyton Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.627.

Par résolutions signées en date du 23 mars 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Jean-Philippe Kuhn, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- 2. Acceptation de la démission de Emilie Morette, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015050494/15.

(150058336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Hussar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 155.553.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé unique en date du 31 mars 2015 que:

- Monsieur Dominik LESZCZYNSKI a démissionné de sa fonction d'administrateur:
- A été nommée aux fonctions d'administrateur unique en remplacement de l'administrateur démissionnaire:
- * Mme Wirginia Olimpia LESZCZYNSKA, administrateur de sociétés, née le 13/12/1985 à Zawierce (Pologne) et demeurant au 112a, Dziewki, 42-470 Dzwieki.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015050518/16.

(150058428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.



La Chanterelle Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5533 Remich, 1, Esplanade. R.C.S. Luxembourg B 172.493.

Luxemo

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015050589/10.

(150058029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Kwaki S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6142 Junglinster, 3, rue Rahm. R.C.S. Luxembourg B 97.122.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 31 mars 2015

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Mars 2015 que l'associé unique a décidé de transférer le siège social de L-6142 JUNGLINSTER, 67 rue Rham à L-6142 JUNGLINSTER, 3 rue Rham, à dater de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

KWAKI S. à R.L. Un mandataire

Référence de publication: 2015050576/14.

(150058125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

London Bridge Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 169.038.

1 - Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 1 ^{er} avril 2015

En date du 1 ^{er} avril 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Anne Catherine GRAVE de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 mars 2015;
- de nommer Madame Antonella GRAZIANO, née le 20 janvier 1966 à Orvieto, Italie, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 31 mars 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Antonella GRAZIANO
- Madame Catherine KOCH

2 - Transfert de parts

En date du 1 ^{er} avril 2015, KFS Nominees Ltd, l'associé unique de la Société, a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- New Zealand Trust Corporation Limited, une limited company, constituée et régie selon les lois de Nouvelle-Zélande, ayant son siège social à l'adresse suivante: Level 3, 18 Stanley Street, Auckland Central, Auckland, 1010 Nouvelle-Zélande, immatriculée auprès du Companies Office sous le numéro 1202618

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

London Bridge Investment Holdings S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015050583/30.

(150058437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.



Laeta Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst. R.C.S. Luxembourg B 146.287.

Par lettre datée du 5 février 2015, Le Liquidateur Audit & Consulting Services S.àr.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social: L-1946 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 151342, représentée par Monsieur Olivier CAGIOULIS, né le 14.03.1974 à Montignies-sur-Sambre (Belgique) résidant professionnellement 9-11, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg a informé les actionnaires de la société de sa démission de son mandat avec effet au 5 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAETA PARTICIPATION S.A. (En liquidation)

Société Anonyme

Référence de publication: 2015050593/14.

(150058298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

LGIG 2 Objekt Isarkies 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 386.825,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 148.625.

Suite à un transfert de parts intervenu en date du 27 mars 2015 entre FHB Finanzhaus Basel Holding AG d'une part et Mr. Gianfranco PITTARO d'une seconde part, le capital de la société est dorénavant réparti comme suit:

- FHB Finanzhaus Basel Holding AG, Basel, (CHE-106.503.085), Starenstrasse 4, CH-4059 Basel,

 Suisse
 15.473 parts

 Total:
 15.473 parts

Pour la société Un gérant

Référence de publication: 2015050597/15.

(150058269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Lincoln Agencies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.798,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 156.558.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société Lincoln Agencies S.à.r.l. qui s'est tenue de façon extraordinaire à Luxembourg. 27 mars 2015.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de nommer le nouveau conseil de gérance composé comme suit:

- Sabrie Soualmia, né à Metz (FR) le 15 Juillet 1982 demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg 5, avenue Gaston Diderich;
- Xavier Mangiullo, né à Hayange (FR) le 8 septembre 1980, résident professionnellement à L-1420 Luxembourg 5, avenue Gaston Diderich;
 - Alberto Bonfiglio né Milan (I) le 18 Avril 1958, demeurant professionnellement à Via Camperio 9, I-20123 Milano;

Les pouvoirs accordés au nouveau conseil de gérance restent limités aux opérations ordinaires, et ne comprennent pas les pouvoirs de vendre, en tout ou en partie, des participations, des biens immobiliers ainsi que pour l'enregistrement de nouvelles inscriptions hypothécaires

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Pour copie Conforme

Pour le conseil de gérance

Xavier Mangiullo

Gérant

Référence de publication: 2015050598/25.

(150058346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.



LKF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 107.917.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 17 février 2015:

- La société anonyme de droit luxembourgeois FIRELUX S.A., ayant son siège social à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy (RCS Luxembourg B 84 589) est nommée pour une durée indéterminée à la fonction de dépositaire, en application des dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015050600/16.

(150058436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.305.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 24 mars 2015

En date du 24 mars 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Jean-Marie Rinié, de Monsieur Jean Daumet et de Monsieur Jean-Yves Lagache en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016,
- de renouveler le mandat d'Ernst & Young, en qualité de réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 1 er avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 1 S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015050701/17.

(150058219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Luxembourg Investment Company 47 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 195.065.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 31 mars 2015:

- Ancienne situation associée:	

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Parts sociales

BSREP Europe Logistics Lux S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège à 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg enregistrée auprès du Registre du Commerce de Luxembourg sous

le numéro B 177803.....

12.500 12.500

Luxembourg, le 1 er avril 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Luxembourg Investment Company 47 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015050584/21.

(150058309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.



FOF Lux Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. CVIC III Lux Master S.à r.l.).

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 193.850.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CVIC III Lux Sub Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under the number B 193.845,

here duly represented by Mrs. Cécile GADISSEUR, one of its managers.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CVIC III Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 193.850 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 14 th , 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 2 nd , 2015, number 572. The articles of association have not yet been amended since (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into "FOF Lux Master S.à r.l.".

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" Art. 4. The Company will have the name FOF Lux Master S.à r.l.."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed in worded in English, followed by a French version and in case discrepancies between the English and the French, the English version will be binding.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CVIC III Lux Sub Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constitué et existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 193.845,

ici dûment représentée par Madame Cécile GADISSEUR, une de ses gérants.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de CVIC III Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 193.850, constituée par un acte du notaire instrumentant le 14 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 572 le 2 mars 2015. Les statuts n'ont pas été modifiés entretemps.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:



Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société en «FOF Lux Master S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la société pour y refléter la décision prises ci-avant:

« Art. 4. La Société prend la dénomination de FOF Lux Master S.à r.l..»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Gadisseur et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 mars 2015. 2LAC/2015/6920. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Référence de publication: 2015050377/75.

(150058272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Colt Group S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.679.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of March,

Before, Maître Danielle KOLBACH, Notary, residing in Redange-sur Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Ms. Esmée CHENGAPEN, Senior Company Secretary Luxembourg, residing in Luxembourg, acting as special attorney of the board of directors of Colt Group S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, K2 Building, Forte 1, 2a Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, Notary, residing in Luxembourg, as a société anonyme on 13 April 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 1237 of 27 June 2006; the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the officiating notary on 19 December 2014 published in the Mémorial number 321 on 6 February 2015;

pursuant to the "Decision of the Delegate of the Board of Directors of COLT Telecom Group S.A. (now Colt Group S.A.) on the issue of shares within the authorised capital of 29 April 2010; the duration of which have been extended on 24 April 2014", taken on 25 March 2015 (the Decision), a copy of which having been initialled ne varietur by the appearing person and the officiating notary, shall be registered together with the present deed, requested the notary to record its declarations as follows:

(I) Article five paragraphs 1 and 3 of the Articles of Association of the Company provides as follows:

" Art. 5.

- (1) The authorised capital of the Company is fixed at one billion two hundred fifty million Euro (EUR 1,250,000,000.-) to be represented by two billion five hundred million (2,500,000,000) ordinary shares, nominal value fifty cents (EUR 0.50). Any authorised but unissued ordinary shares shall lapse five (5) years after publication of the deed recording the extraordinary general meeting providing for the present authorised share capital held on 24 April 2014 in the Mémorial (or any extension thereof)."
- "(3) The Board or delegate(s) duly appointed by the Board may from time to time issue shares out of the total authorised shares at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board or its delegate (s) may in its or their discretion resolve.



The holders of ordinary shares shall be entitled to pre-emptive rights in respect of any future issuance of ordinary shares for cash. The Board may though at any time and from time to time in its sole discretion exclude the pre-emptive rights of the shareholders to the extent it deems advisable [...]"

(II) On the basis of the powers granted to the board of directors of the Company as set out under (I) above, and further to the Decision adopted pursuant to resolutions of the Board of Directors of the Company dated 25 February 2009 and 12 December 2013, the Company has issued eight hundred fourteen thousand seven hundred and eighty three (814,783) fully paid shares of a nominal value of fifty cents (EUR 0.50) each, for a total issue price of four hundred seven thousand three hundred and ninety one Euro and fifty Euro cents (EUR 407,391.50).

Evidence of the payment to the Company of the contribution in cash in relation to the above increase of capital at the time of issue of the shares has been shown to the officiating notary.

(III) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased from an amount of four hundred forty-seven million five hundred eighty seven thousand one hundred and sixty one Euro and fifty Euro cents (EUR 447,587,161.50) up to a total amount of four hundred forty seven million nine hundred ninety four thousand five hundred and fifty three Euro (EUR 447,994,553.-) represented by eight hundred ninety five million nine hundred eighty nine thousand one hundred and six (895,989,106) ordinary shares of the Company. As a result of such increase of capital, paragraph 2 of article five of the articles of association of the Company is amended so as to read as follows:

" Art 5.

(2) The presently recorded issued share capital of the Company is set at four hundred forty seven million nine hundred ninety four thousand five hundred and fifty three Euro (EUR 447,994,553.-) represented by eight hundred ninety five million nine hundred eighty nine thousand one hundred and six (895,989,106) ordinary shares, with a nominal value of fifty cents (EUR 0.50) each, all of the said shares being fully paid."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at one thousand eight hundred euros (EUR 1,800.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars,

Par-devant, Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Madame Esmée CHENGAPEN, Senior Company Secretary Luxembourg, résidant à Luxembourg, agissant comme représentant du conseil d'administration de Colt Group S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, K2 Building, Forte 1, 2a Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée par acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en tant que société anonyme le 13 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1237 du 27 juin 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2014 publié au Mémorial numéro 321 du 6 février 2015;

conformément à une «Décision du Délégué du Conseil d'Administration de COLT Telecom Group S.A.» (maintenant Colt Group S.A.) relative à l'émission d'actions dans la limite du capital autorisé du 29 avril 2010 dont la durée a été étendue en date du 24 avril 2014», prise en date du 25 mars 2015 (la «Décision»), dont une copie, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, sera enregistrée ensemble avec cet acte, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

(I) L'article cinq paragraphes 1 et 3 des Statuts de la Société dispose que:

« Art. 5.

- (1) Le capital social autorisé de la Société est un milliard deux cent cinquante millions d'Euro (EUR 1.250.000.000,-); devant être représenté par deux milliards cinq cent millions (2.500.000.000) d'actions ordinaires d'une valeur nominale de cinquante centimes (EUR 0,50). Toutes ces actions ordinaires autorisées mais non émises expireront cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte enregistrant l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 24 avril 2014 déterminant le présent capital social autorisé (ou toute extension de ce capital autorisé).»
- «(3) Le Conseil d'Administration, ou un ou plusieurs délégués régulièrement nommés par lui peuvent, à tout moment, émettre des actions, dans la limite du total d'actions autorisées, à tout moment et conformément à toutes dispositions



et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'administration ou son/ses délégués pourront déterminer, à leur entière discrétion.

Les porteurs d'actions ordinaires seront en droit de bénéficier de droits préférentiels de souscription en liaison avec toute émission au comptant ultérieure d'actions ordinaires. Le Conseil pourra toutefois, à tout moment, exclure, à son entière discrétion, les droits préférentiels de souscription des actionnaires [...]»

(II) En vertu des pouvoirs conférés au conseil d'administration de la Société tels qu'énoncés au point (I) ci-avant, et selon la Décision conformément aux résolutions des conseils d'administration de la Société du 25 février 2009 et du 12 décembre 2013, la Société a émis huit cent quatorze mille sept cent quatre-vingt-trois (814.783) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de cinquante centimes d'Euro (EUR 0,50) chacune, pour un prix total d'émission de quatre cent sept mille trois cent quatre-vingt-onze Euro et cinquante centimes d'Euro (EUR 407.391,50).

Preuve du paiement à la Société de l'apport en numéraire de l'augmentation de capital ci-dessus au moment de l'émission des actions a été donnée au notaire soussigné.

(III) Il résulte de ce qui précède, que le capital social émis de la Société a été augmenté pour passer du montant de quatre-cent-quarante-sept millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cent soixante et un Euro et cinquante centimes d'Euro (EUR 447.587.161,50) pour atteindre le montant total de quatre-cent-quarante-sept millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinquante-trois Euro (EUR 447.994.553,-) représentés par huit-cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille cent six (895.989.106) actions ordinaires dans la Société. A la suite de l'augmentation de capital, le paragraphe 2 de l'article cinq des Statuts de la Société est modifié et se lira comme suit:

« Art. 5.

(2) Le capital actuellement émis et enregistré de la Société est actuellement fixé à quatre-cent-quarante-sept millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinquante-trois Euro (EUR 447.994.553,-) représentés par huit-cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille cent six (895.989.106) actions ordinaires d'une valeur nominale de cinquante centimes (EUR 0,50), chacune, lesdites actions ayant été intégralement payées.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société suite à son augmentation de capital sont estimés à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, elle a signé avec le notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: E. CHENGAPEN, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 30 mars 2015. Relation: DAC/2015/5445. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 2 avril 2015.

Référence de publication: 2015050341/123.

(150058383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

EAS Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 176.142.

Extrait des décisions prises par les actionnaires au 20 février 2015

- 1. M. Frank Werner Pletsch a démissionné de son mandat de gérant B, avec effet au 20.02.2015.
- 2. Mme Olena Rebrova, née à Stara Pokrovka, Ukraine, le 15 septembre 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B, avec effet au 20.02.2015, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 02.04.2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EAS Solutions S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015050406/16.

(150058301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.



Entertainment Capital Holdings II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 195.833.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of March.

Before the undersigned, Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lions Gate Entertainment Corp., a corporation incorporated and organized under the laws of British Columbia, Canada, having its registered office at 250 Howe Street, 20 th Floor, Vancouver, British Columbia V6C 3R8, and registered with the Companies Register of British Columbia under number BC0786966,

hereby represented by Peggy Simon, employee, residing professionally in L- 6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Entertainment Capital Holdings II S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.



Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
- 6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- 6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
 - 6.7. The Company may redeem its own shares, provided:
 - (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
 - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
 - 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.
- **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers (the Class A Manager(s)) and one or several class B managers (the Class B Manager(s)).
 - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
 - (iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several Class A Manager and one or several Class B Managers, at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.



- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.
- **Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
- **Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1. (ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).
- (ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - (iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the share-holders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.
 - (iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.
- (v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.
- (vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.
- (x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
 - (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of April and ends on the thirty-first (31) of March of each year.



- 13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.
 - 13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Allocation of profits.

- 14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 14.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
 - 14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:
 - (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to declare the interim dividends and allow the distribution of such interim dividends (in cash or in kind) as the Board deems appropriate; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 15.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 15.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the share-holders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

- 16.1 Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.
- 16.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 16.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.
- 16.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31 st) of March 2016.

Subscription and Payment

Lions Gate Entertainment Corp., represented as stated above, subscribes for twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-).

The amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at seven the number of managers, three Class A Managers and four Class B Managers, and further resolved to appoint the following persons as Class A Managers and Class B Managers with immediate effect and for an undetermined period:

Class A Managers:

- James Barge, born on 3 August 1955 in Georgia, USA, professionally residing at 2700 Colorado Avenue, Santa Monica, CA 90404 USA;
- Michael Hainkel, born on 16 June 1955 in Texas, USA, professionally residing at 2700 Colorado Avenue, Santa Monica, CA 90404 USA; and
- Wayne Levin, born on 1 February 1963 in South Africa, professionally residing at 2700 Colorado Avenue, Santa Monica, CA 90404 USA.

Class B Managers:

- David Catala, born on 19 January 1979 in Gent, Belgium, professionally residing at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Sophie Perrin-Janet, born on 15 January 1981 in Vénissieux, France, professionally residing at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Ludovic Trogliero, born on 8 June 1979 in Clichy-la-Garenne, France, professionally residing at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and
- Torben Møller Poulsen, born on 21 December 1964 in Denmark, residing at 99 rue Centrale, 4499 Limpach, Luxembourg.
 - 2. The registered office of the Company is located at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour de mars.

Par devant le soussigné Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lions Gate Entertainment Corp., une société constituée et régie selon les lois de la Colombie Britannique, Canada, ayant son siège social au 250 Howe Street, 20e étage, Vancouver, Colombie Britannique V6C 3R8, et immatriculée au Registre de Sociétés de Colombie Britannique sous le numéro BC0786966,

ici représenté par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L- 6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire autorisée de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est "Entertainment Capital Holdings II S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du



Grand- Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens et instruments légaux nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
 - 6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de tout associé.
 - 6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que:
 - (i) elle dispose de suffisamment de réserves distribuables à cet effet; ou
 - (ii) le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.



III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés
 - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.
- Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A (le(s) Gérant(s) de Classe A) et un ou plusieurs gérants de classe B (le(s) Gérant(s) de Classe B).
 - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions du Conseil seront valablement adoptées par la majorité des votes des gérants présents ou représentés, sous réserve que si les associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B, au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B vote en faveur de la résolution. Les résolutions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence, ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue, et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.
- **Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou à tout gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) A moins que les résolutions ne soient adoptées conformément à l'article 11.1.(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).



- (ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (les Résolutions Circulaires des Associés). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit au détenteur à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales par le Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la requête de tout gérant ou d'associés représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation.
- (iii) Lorsque des décisions doivent être adoptées par écrit, le Conseil doit envoyer le texte de ces résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et retournent leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.
 - (iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra se tenir sans convocation préalable.
- (vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (associé ou non) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vii) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales le sont par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.
- (x) Les Résolutions Circulaires de Associés sont adoptées aux conditions de quorum et de majorité indiquées ci-dessus et porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
 - (iii) les résolutions de l'associé unique seront consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) avril et se termine le trente-et- un (31) mars de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil doit préparer le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4. Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par le biais de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

- 14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société doivent être affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
 - 14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires doivent être établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;



- (iii) dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires, le Conseil doit décider de déclarer des dividendes intérimaires et permettre la distribution de ces dividendes intérimaires (en numéraire ou en nature) comme le Conseil le jugera approprié; et
- (iv) en prenant en considération les actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution des dividendes intérimaires.

Si les dividendes intérimaires distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser le trop perçu à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

- 15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 15.2. Le boni de liquidation (le cas échéant) après la réalisation des actifs et le paiement des dettes sont distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 16.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen électronique de communication.
- 16.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, peuvent apparaître sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 16.4 Pour tous les points non expressément prévus par ces Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achève le trente-et-un (31) mars 2016.

Souscription et libération

Lions Gate Entertainment Corp., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-).

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes nature qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent Euros (EUR 1.100.-).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide d'établir le nombre de gérants à sept, trois Gérants de Classe A et quatre Gérants de Classe B, et décide en outre de nommer les personnes suivantes en qualité de Gérants de Classe A et Gérants de Classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Gérants de Classe A:

- James Barge, né le 3 août 1955 en Géorgie, USA, de résidence professionnelle au 2700 Colorado Avenue, Santa Monica, CA 90404 USA;
- Michael Hainkel, né le 16 juin 1955 au Texas, USA, de résidence professionnelle au 2700 Colorado Avenue, Santa Monica, CA 90404 USA; et



- Wayne Levin, né le 1 ^{er} février 1963 en Afrique du Sud, de résidence professionnelle au 2700 Colorado Avenue, Santa Monica, CA 90404 USA.

Gérants de Classe B:

- David Catala, né le 19 janvier 1979 à Gent, Belgique, de résidence professionnelle au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Sophie Perrin-Janet, née le 15 janvier 1981 à Vénissieux, France, de résidence professionnelle au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Ludovic Trogliero, né le 8 juin 1979 à Clichy-la-Garenne, France, de résidence professionnelle au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and
- Torben Møller Poulsen, né le 21 décembre 1964 au Danemark, résident au 99, rue Centrale, 4499 Limpach, Luxembourg.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 6 rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Le présent acte notarié est passé à Echternach, à la date mentionnée qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire autorisé de la partie comparante. Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 mars 2015. Relation: GAC/2015/2651. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 02 avril 2015.

Référence de publication: 2015050402/510.

(150058392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Cresco Capital Urban Yurt 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 190.256.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth of March.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

acting in the name and on behalf of the sole general partner and manager, Cresco Capital Urban Yurt Holdings S.à r.l., a company formed and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Company Register of Luxembourg under number B 184.916 (the Managing Shareholder) of Cresco Capital Urban Yurt 2 S.C.A., a société en commandite par actions organised under the law of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 190.256 (hereafter the Company),

pursuant to the resolutions taken by the Managing Shareholder of the Company on December 18 th 2014 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Managing Shareholder pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

- 1. The Company was incorporated pursuant to a deed of incorporated by deed of Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, acted in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 9 th , 2014, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), N°3163 on October 29 th , 2014, The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended yet.
 - 2. Article 5. paragraph 4 of the Articles reads in its relevant parts as follows:

"The authorised capital is fixed at two million and one euro (EUR 2,000,001.-) represented by one (1) Unlimited Share and two millions (2,000,000.-) ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.



The authorised capital and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The General Partner is authorised and empowered, within the limits of the authorised capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the General Partner within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in the case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending on 7 April 2019 and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, the Laws for any amendment of the Articles of Association.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realised and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the General Partner or of any person duly authorised and empowered by the General Partner for this purpose. The Company may acquire its own shares (other than the Unlimited Share) within the limits laid down by the Law. In no circumstances may a shareholder request the Company for the redemption of its shares.

The Company may acquire its own shares (other than the Unlimited Share) within the limits laid down by the Law. In no circumstances may a shareholder request the Company for the redemption of its shares."

- 3. The Managing Shareholder resolved pursuant to the Resolutions to inter alia:
- (a) to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred ten thousand one hundred fifty-four Euro (EUR 810,154.-), so as to bring the current share capital of thirty-one thousand and one Euro (EUR 31,001.-) to the amount of eight hundred forty-one thousand one hundred fifty-five Euro (EUR 841,155.-),

by creating and issuing eight hundred ten thousand one hundred fifty-four (810,154) new ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the already existing tracker shares of the Company of the relevant class (the New Ordinary Shares) to subscribers, having subscribed for and paid up such New Shares as detailed in the Resolutions; and

(b) to suppress, for the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3 (5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended and article 5, paragraph 6 of the Articles, the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company in respect of the New Shares, and

to approve and to accept the subscription of the eight hundred ten thousand one hundred fifty-four (810,154) new ordinary shares by the new subscribers.

4. All the New Shares have been subscribed by 3 New Subscribers in the proportion as indicated in the Resolutions of the Managing Shareholder dated December 18 th , 2014, and

have been paid up in cash up to 100% so that the aggregate amount of eight hundred ten thousand one hundred fifty-four Euro (EUR 810,154.-) was received by the Company.

- 5. The contribution in cash so made in an aggregate amount of eight hundred ten thousand one hundred fifty-four Euro (EUR 810,154.-) to the Company was allocated to the share capital account of the Company.
- 6. As a consequence of the increase of the subscribed capital of the Company, article 5, first paragraph of the Articles is amended so that it reads as follows:
- "Art. 5. Capital. The subscribed capital is set at eight hundred forty-one thousand one hundred fifty-five Euro (EUR 841,155.-), represented by one (1) share of the General Partner (the "Unlimited Share") having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and eight hundred ten thousand one hundred fifty-four (841,154) ordinary shares (the "Ordinary Shares") having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2.500,-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing party, she signed together with the notary the present deed.



Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-sept mars.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

agissant au nom et pour compte de l'associé commandité et gérant, Cresco Capital Urban Yurt Holdings S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 184916 (l'Associé Commandité) de Cresco Capital Urban Yurt 2 S.C.A. une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.256 (ci-après la Société),

en vertu des décisions prises par l'Associé Commandité de la Société en date du 18 décembre 2014 (les Résolutions).

Une copie du procès-verbal desdites Résolutions, signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La personne comparante, représentant l'Associé Commandité conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

- 1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, ayant agit en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3163 du 29 octobre 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont été modifiés depuis.
 - 2. L'Article 5, paragraphe 4 des Statuts dans a la teneur suivante:

"Le capital autorisé est fixé à deux millions et un euros (EUR 2.000.001.-) représenté par une (1) Action de Commandité et deux millions (2.000.000) d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision des Actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

L'Associé Gérant Commandité est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation du capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par l'Associé Gérant Commandité à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant le 7 avril 2019 et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et dûment constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par l'Associé Gérant Commandité ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par l'Associé Gérant Commandité. La Société peut acquérir ses propres actions (autres que l'Action de Commandité) dans les limites définies par la Loi. En aucun cas, un actionnaire ne peut demander à la société le rachat de ses actions

La Société peut acquérir ses propres actions (autres que l'Action de Commandité) dans les limites définies par la Loi. En aucun cas, un actionnaire ne peut demander à la société le rachat de ses actions."

- 3. L'Associé Commandité a décidé, conformément aux Résolutions, entre autres:
- (a) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent dix mille cent cinquante-quatre euros (EUR 810.154,-) afin de porter le capital social actuel de trente et un mille et un euros (EUR 31.001.-) à un montant de huit cent quarante et un mille cent cinquante-cinq euros (EUR 841.155,-),

par la création et l'émission de huit cent dix mille cent cinquante-quatre (810,154) nouvelles Actions Commanditaires d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions traçantes de la Société déjà existantes (les Nouvelles Actions) des classes correspondantes aux souscripteurs, qui ont souscrit et entièrement libéré les Nouvelles Actions tel que décrit dans les Résolutions; et

(b) de supprimer, dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus et conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et à l'article 5, paragraphe 6 des Statuts, les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants concernant les Nouvelles Actions, et



Approuve et accepte la souscription de huit cent dix mille cent cinquante-quatre (810,154) Nouvelles Actions par les nouveaux souscripteurs.

4. Toutes les Nouvelles Actions ont été souscrites par 3 nouveaux Souscripteurs dans les proportions telles qu'indiquées dans les susdites Résolutions prises par l'Associé Commandité au 18 décembre 2014, et

ont été libérées en espèces à hauteur de 100% de sorte que la somme totale de huit cent dix mille cent cinquantequatre euros (EUR 810.154,-) a été versée à la Société.

- 5. L'apport en numéraire d'un montant total de huit cent dix mille cent cinquante-quatre euros (EUR 810.154,-) versé à la Société a été alloué au compte de capital social nominal de la Société.
- 6. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, l'article 5, premier paragraphe des Statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:
- " Art. 5. Capital. Le capital souscrit de la Société est fixé à de huit cent quarante et un mille cent cinquante-cinq euros (EUR 841.155,-), représenté par une (1) action de l'Associé Gérant Commandité (l'«Action de Commandité») d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) et huit cent quarante et un mille cent cinquante-quatre (841.154) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante susnommée le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

EN FOI DE QUOI, le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la comparante, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/6497. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015050349/174.

(150058091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Bianca 97 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 195.810.

STATUTS

L'an deux mille quinze,

le vingt-sept mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

la société «FINNAT FIDUCIARIA SPA», une société constituée et existant sous les lois italiennes établie et ayant son siège social à Piazza del Gesù, n.49, I-00186 Rome (Italie),

représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration contenant un pouvoir de substitution sous seing privé lui donnée à Rome (Italie), le 20 mars 2015.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:



I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

- **Art. 1** er. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «BIANCA 97 S.A.» (ci-après la «Société»).
 - Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut aussi avoir comme objet l'acquisition, la gestion, l'administration, la promotion, la construction, l'exploitation et la mise en valeur de biens immobiliers par location, vente, échange et généralement de toute autre manière, ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles à la réalisation effective de l'objet social.

Elle peut également fournir des conseils, assurer des services, tant sur le plan administratif, que technique ou purement informatif et ce en rapport avec le secteur immobilier. De manière générale, elle peut réaliser toutes les activités ayant un rapport avec le secteur immobilier ou avec la gestion et les investissements mobiliers ou immobiliers.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (50'000.- EUR) représenté par cinq cents (500) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

La Société pourra émettre des certificats représentant des actions au porteur. Les actions au porteur seront soumises aux exigences prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2.de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.



III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire.



Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.
- Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

- **Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.



VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en mai 2016.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents (500) actions ordinaires ont été souscrites par la société «FINNAT FIDUCIARIA SPA», préqualifiée, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, à leur valeur nominale, de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (50'000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
- 2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
- a) Monsieur Alexis DE BERNARDI, expert-comptable, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant profession-nellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;
- b) Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né à Metz (France), le 15 novembre 1966, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg; et
- c) Madame Mariagrazia RINALDI, comptable, née à Monopoli (Italie), le 27 février 1976, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
 - 3. A été nommée commissaire aux comptes:

la société «CUSTOM S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (RCS Luxembourg, section B numéro 124 470).

- 4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2019.
 - 5. L'adresse de la Société est établie au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

 $Enregistr\'{e}\ \grave{a}\ Esch-sur-Alzette\ A.C., le\ 30\ mars\ 2015.\ Relation:\ EAC/2015/7381.\ Reçu\ soixante-quinze\ Euros\ (75.-EUR).$

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015050304/228.

(150057917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.



Steris FinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 195.781.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of March.

Before Maître Francis Kesseler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

- STERIS Corporation, a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of Ohio, U.S.A., having its registered office at 5960 Heisley Road, Mentor, Ohio, 44060 U.S.A., registered with the Ohio Secretary of State under the charter number 660223, here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

- **Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on. Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").
 - Art. 2. The Company's name is "STERIS FinCo S.à r.l.".
 - Art. 3. The Company's purpose is:
- (1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;
- (2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;
- (3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
 - (4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;
- (5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party lender of the Affiliates);
 - (6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and
- (7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.



- Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

- **Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.
 - Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.



The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 3 (three) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager of the same category as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager (to the extent they belong to the same category).

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.



Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

- Art. 17. The financial year of the Company starts on April 1 of each year and ends on March 31 of the following year.
- **Art. 18.** Each year, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.



The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

- **Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.
- **Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and shall terminate on 31 March 2015.

Subscription - Payment

STERIS Corporation, here represented as mentioned above, subscribes to 20,000 (twenty thousand) shares. The shares having been fully paid up by a contribution in kind consisting of a claim in the total amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution is USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars).

The Contribution has been valued by the founder of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Founder's intervention

The founder of the Company, such as duly represented by Mrs. Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value, requires to act that:

Acknowledging having been previously informed of the extent of its responsibility, legally engaged as founder of the Company by reason of the Contribution described above, expressly agrees with the description of the Contribution, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 1,500.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as category A managers:
- Mr. Michael J. Tokich, born in December 20, 1968, in Cleveland, Ohio, U.S.A., having his professional address at 5960 Heisley Road, Mentor, Ohio 44060-1834 USA;
- Mr. Ronald E. Snyder, born in March 27, 1948, in Akron, Ohio, U.S.A., having his professional address at 5960 Heisley Road, Mentor, Ohio 44060-1834 U.S.A.; and
- Mr. John R. Schloss, born in June 1, 1963, in Wisconsin, U.S.A., having his professional address at 5960 Heisley Road, Mentor, Ohio 44060-1834 USA.
 - 2) Are appointed as category B managers:



- Mr. John Sutherland, born in December 2, 1964, in Lower Hutt, New Zealand, having his professional address at 9, rue Principale, Hostert L-6990, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr. Tony Whiteman, born in May 24, 1969, in Hamilton, United-Kingdom, having his professional address at 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Michaël Lange, born in June 28, 1964, in Scheessel, Germany, having his professional address at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

3) The Company shall have its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

- STERIS Corporation, une société dûment constituée et existante selon les lois de l'Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 5960 Heisley Road, Mentor, Ohio, 44060 U.S.A., enregistrée auprès de l'Ohio Secretary of State sous le numéro 660223, ici dûment représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, résidant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

- Art. 1 er. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).
 - Art. 2. La dénomination de la société est "STERIS FinCo S.à r.l.".
 - Art. 3. L'objet de la Société est:
- (1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- (2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- (3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
 - (4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- (5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);
- (6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et
- (7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.
- La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.



Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

- **Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.
 - Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant (s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.



Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé (s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 3 (trois) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant de la même catégorie pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants (pourvu qu'il appartienne à la même catégorie de gérant).

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, dont au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.



Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

- **Art. 17.** L'exercice social de la Société commence le 1 ^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.
- Art. 18. Chaque année, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.



Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

- **Art. 23.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.
- Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 mars 2015.

Souscription - Paiement

STERIS Corporation, ici représentée comme mentionné ci-dessus, souscrit aux 20.000 (vingt mille) parts sociales. Les parts sociales ont été entièrement payées par un apport en nature consistant en une créance pour une somme totale de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) (l'"Apport").

Evaluation

La valeur nette de l'Apport est de 20.000 USD (vingt mille dollars américains).

Cet Apport a été évalué par le fondateur de la Société par une déclaration sur la valeur de l'Apport, qui devra rester annexée à cet acte.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des fondateurs

Le fondateur de la Société, tel que dûment représenté par Mme Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en conformité avec les dispositions de la déclaration de valeur de l'Apport, demande de prendre acte que:

Il reconnaît avoir été préalablement informé de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en tant que fondateur de la Société en raison de l'Apport décrit ci-dessus, il consent expressément à la description de l'Apport, sur son évaluation et confirme la validité de la souscription et du paiement.



Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500 euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants de catégorie A:
- M. Michael J. Tokich, né le 20 décembre 1968, à Cleveland, Ohio, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 5960 Heisley Road, Mentor, Ohio 44060-1834 USA;
- M. Ronald E. Snyder, né le 27 mars 1948 à Akron, Ohio, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 5960 Heisley Road, Mentor, Ohio 44060-1834 USA; et
- M. John R. Schloss, né le 1 juin 1963 à Wisconsin, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 5960 Heisley Road, Mentor, Ohio 44060-1834 USA.
 - 2) Sont nommés gérants de catégorie B:
- M. John Sutherland, né le 20 Décembre 1964, à Lower Hutt, Nouvelle-Zélande, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Principale, Hostert L-6990, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Tony Whiteman, né le 24 mai 1969, à Hamilton, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- M. Michaël Lange, né le 28 juin 1964, à Scheessel, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

3) Le siège social de la Société est établi au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mars 2015. Relation: EAC/2015/6654. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015050167/571.

(150057295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

By Kadrance Investment Advisor (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 4, boulevard Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 184.113.

DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the twenty-third of March.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED

ACH CONSEIL LIMITEE, a company incorporated and governed by the laws of the Republic of Mauritius, with its registered office at Royal Road - Baie du Cap -Mauritius, registered with the Mauritius Trade and Companies Register under number 199856,

here represented by Mrs Alexia UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:



- 1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "BY KADRANCE INVESTMENT AD-VISOR (LUX) S.ÀR.L.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1480 Luxembourg, 4, boulevard Paul Eyschen, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 184113, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 20, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 790 of the 27 th of March 2014.
- 2) That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without a nominal value;
- 3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");
- 4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;
- 5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;
- 6) That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, he has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;
- 7) That the Sole Shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authentify his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;
- 8) That the Sole Shareholder declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);
 - 9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;
- 10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;
 - 11) That full and entire discharge is granted to the manager for the performance of his assignment;
- 12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1480 Luxembourg, 4, boulevard Paul Eyschen.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately eight hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

ACH CONSEIL LIMITEE, une société constituée et régie par le droit de l'Île Maurice, ayant son siège social à Royal Road - Baie du Cap - Mauritius, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de l'Île Maurice le 4 décembre 2013 sous le numéro 199856,

ici représentée par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "BY KADRANCE INVESTMENT ADVISOR (LUX) S.ÀR.L.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1480 Luxembourg, 4, boulevard Paul Eyschen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 184113, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 20 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 790 du 27 mars 2014.



- 2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale;
- 3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associée Unique");
 - 4) Que l'Associée Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- 5) Que l'Associée Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;
- 6) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, elle aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- 7) Que l'Associée Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'elle déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre elle déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, elle assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;
- 8) Que l'Associée Unique déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);
 - 9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) Que l'Associée Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;
 - 11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1480 Luxembourg, 4, boulevard Paul Eyschen.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 mars 2015. 2LAC/2015/6616. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Référence de publication: 2015050319/111.

(150058463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Henfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 23.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015050512/13.

(150057909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.



Bell Equipment International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 16.748.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 26 mars 2015 que:

- la démission, avec effet au 11 mars 2015, de M. Michael DUTTON de sa fonction d'Administrateur de la société a été acceptée;
 - le nombre d'administrateurs a été réduit de 7 à 6.

Pour extrait conforme SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015049676/13.

(150057624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Barbican S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 56.731.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BARBICAN S.A., en liquidation, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 29 octobre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 16 du 17 janvier 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu le notaire soussigné, en date du 25 octobre 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2739 du 14 décembre 2010. La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 3 février 2015.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sabine SOLHEID, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que toutes les actions sont nominatives et sont inscrites dans un registre d'actions.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- III.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Rapport du commissaire à la liquidation.
- 2.- Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3.- Clôture de la liquidation.
- 4.- Indication de l'endroit où les livres et documents de la société devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la liquidation.
- V.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 mars 2015, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation la société Fiduciaire GLACIS S.à r.l., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a abordé son ordre du jour comme suit:

1) Rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation:



L'assemblée entend le rapport de Fiduciaire GLACIS S.à r.l. sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Monsieur Jacques RECKINGER de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire-vérificateur pour l'exécution de son mandat.

3) Clôture de la liquidation:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société BARBICAN S.A. a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, S. SOLEID et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 26 mars. Relation: 1LAC/2015/ Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Référence de publication: 2015050297/62.

(150058072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

BLACKROCK (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 27.689.

In the year two thousand fifteen,

on the twenty-third day of the month of March.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"BlackRock Luxembourg Holdco Sàrl", having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg company register under the number B 147978 and having a corporate capital of sixteen million pound sterling (GBP 16,000,000.-) (the "Shareholder"),

here represented by Me Josiane Schroeder, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal;

said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the Shareholder and the undersigned Notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned Notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of "BLACKROCK (Luxembourg) S.A.", a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of six million five hundred and twenty-three thousand nine hundred and eighty-seven euros and twenty cents (EUR 6,523,987.20.-), with current registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated on 30 March 1988, the articles of incorporation of which were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") N° 117 on 4 May 1988. The Articles of Incorporation have been amended for the last time on 17 August 2006 by deed of the undersigned Notary, as published in the Memorial, N° 2035, on 30 October 2006. It is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 27689 (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1. To amend the first and the third paragraph of article 2 of the Company's articles of incorporation to move the registered office of the Company from the municipality of Niederanven to the municipality of Luxembourg-city and resolution to set the registered office at 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- 2. To amend the first paragraph of article 3 of the Company's articles of incorporation to replace the reference to Council Directive 85/611/EEC of 20 December 1985 by a reference to Directive 2009/65/EC of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009 and to amend the second paragraph of article 3 of the Company's articles of incor-



poration to (i) replace the reference to Chapter 13 of the Law of 20 December 2002 by a reference to Chapter 15 of the Law of 17 December 2010 and to (ii) replace the reference to the "2002 Law" by a reference to the "2010" Law;

- 3. To amend article 13 of the Company's articles of incorporation to replace the term "independent auditor" by "approved statutory auditor";
- 4. To amend the first paragraph of article 15 of the Company's articles of incorporation to replace "Senningerberg" by "Luxembourg-city";
- 5. To amend article 21 of the Company's articles of incorporation to replace the reference to the 2002 Law by a reference to the 2010 Law;

has requested the Notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to amend the first and the third paragraph of article 2 of the Company's articles of incorporation in order to move the registered office of the Company from the municipality of Niederanven to the City of Luxembourg so that they read as follows:

"The registered office is established in Luxembourg-city."

"The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg-city by resolution of the Board of Directors."

The Shareholder further resolves that the registered office of the Company is set at 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The Shareholder resolves to amend article 3 of the Company's articles of incorporation so that it reads as follows:

"The purpose of the corporation is the creation, the promotion, the administration and the management of undertakings for collective investment in transferable securities («UCITS») authorised pursuant to Directive 2009/65/EC of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009, as amended, on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to UCITS, and of other undertakings for collective investment («UCIs»).

More generally the corporation may carry out all activities linked directly or indirectly to, and deemed useful and necessary for the accomplishment of its object, remaining always within the limitations set forth by Part IV, Chapter 15 of the Law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the "2010 Law")".

Third resolution

The Shareholder resolves to amend article 13 of the Company's articles of incorporation so that it reads as follows:

"The operations of the Corporation, including particularly its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by an approved statutory auditor. The approved statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected. The approved statutory auditor shall remain in office until he is re-elected or until his successor is elected."

Fourth resolution

The Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 15 of the Company's articles of incorporation so that it reads as follows:

"The annual meeting of shareholders shall be held in Luxembourg-city, at the principal office of the corporation or such other place may be specified in the notice of meeting, on the 30 th May in each year, at 11 a.m.."

Fifth resolution

The Shareholder resolves to amend article 21 of the Company's articles of incorporation so that it reads as follows:

"All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August $10^{\text{ th}}$, 1915 on Commercial Companies as amended and with the 2010 Law."

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the proxy holder of the appearing party and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,

le vingt-trois mars.



Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«BlackRock Luxembourg Holdco Sàrl», ayant son siège social à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147978 et ayant un capital social de seize millions de livres sterling (GBP 16,000,000.-) (l'«Actionnaire»),

représentée aux fins des présentes par Me Josiane Schroeder, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de l'Actionnaire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Actionnaire est le seul et unique actionnaire de «BLAC-KROCK (Luxembourg) S.A.», une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de six millions cinq cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt sept euros et vingt cents (EUR 6,523,987.20), ayant son siège social actuel au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg), incorporée le 30 mars 1988, les statuts de laquelle ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n ° 117 le 4 mai 1988. Les statuts ont été modifies la dernière fois le 17 août 2006 par acte du notaire instrumentant, tels que publiés dans le Mémorial, N° 2035, le 30 octobre 2006. Elle est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 27689 (la «Société»).

L'Actionnaire, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. De modifier le premier et le troisième paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société afin de déplacer le siège social de la Société de la commune de Niederanven vers la commune de Luxembourg et résolution de fixer le siège social à 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- 2. De modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société afin de remplacer la référence à la Directive 85/611/CEE du Conseil du 20 décembre 1985 par une référence à la Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 et de modifier le deuxième paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société afin de (i) remplacer la référence au Chapitre 13 de la Loi du 20 décembre 2002 par une référence au Chapitre 15 de la Loi du 17 décembre 2010 et de (ii) remplacer la référence à al «Loi de 2002» par une référence à la «Lio de 2010»;
- 3. De modifier l'article 13 des statuts de la Société afin de remplacer le terme «réviseur d'entreprises» par «réviseur d'entreprises agréé»;
- 4. De modifier le premier paragraphe de l'article 15 des statuts de la Société afin de remplacer "Senningerberg" par "Luxembourg";
- 5. De modifier l'article 21 des statuts de la Société afin de remplacer la référence à la Loi de 2002 par une référence à la Loi de 2010:
 - a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire décide de modifier le premier et de troisième paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société afin de déplacer le siège social de la Société de la commune de Niederanven vers la Ville de Luxembourg comme suit:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

«Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg sur résolution du Conseil d'Administration.»

L'Actionnaire décide encore que le siège social de la Société est fixé au 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Actionnaire décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

«La société a pour objet la création, la promotion, l'administration et la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») agréés conformément à la Directive 2009/65/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 juillet 2009, telle que modifiée, portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains OPCVM, et d'autres organismes de placement collectif («OPC»).

Plus généralement, la société peut également entreprendre toutes opérations liées directement ou indirectement et estimées utiles et nécessaires à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la Partie IV, Chapitre 15 de la Loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»).»

Troisième résolution

L'Actionnaire décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société comme suit:



«Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité et l'établissement de toutes déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un réviseur d'entreprises agréé. Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises agréé restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.»

Quatrième résolution

L'Actionnaire décide de modifier le premier paragraphe de l'article 15 des statuts de la Société comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le 30 mai de chaque année, à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant.»

Cinquième résolution

L'Actionnaire décide de modifier l'article 21 des statuts de la Société comme suit:

«Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, seront réglées conformément à la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et à la Loi de 2010.»

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même mandataire et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. SCHROEDER, J.J.WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 mars 2015. Relation: EAC/2015/6950. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015050291/166.

(150057900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Dédé s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 81, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 45.784.

Les comptes annuels du 01/01/2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015050380/10.

(150058061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Berala, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.215.

EXTRAIT

Changement de nom et d'adresse d'un associé:

La société IBRC Assurance Company Limited a changé de nom et d'adresse le 11 mars 2015 et porte désormais la dénomination suivante:

Harcourt Life Assurance Company Limited

Block 2, Harcourt centre, Harcourt Street, Dublin 2

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/04/2015.

Signature Mandataire

Référence de publication: 2015050300/17.

(150058184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck